

1^{er} janvier 2023

Multi-Asset Class Solutions – Core ESG Portfolios

Résumé de la publication d'informations sur le site Internet

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) exige que nous résumions les informations fournies dans nos informations précontractuelles publiées concernant un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ainsi que certaines autres informations publiées sur un site Internet. La présente publication d'informations est faite à ces fins par Citibank Europe plc concernant les clients de sa succursale luxembourgeoise vis-à-vis du Multi-Asset Class Solutions – Core ESG Portfolios

Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais il n'a pas comme objectif d'investissement un investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier investira uniquement dans des fonds qui ont été classés comme produits relevant de l'Article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR.

Stratégie d'investissement

Le produit financier investira uniquement dans des fonds OPCVM dont le gestionnaire de fonds sous-jacents a confirmé qu'ils répondent aux exigences des produits relevant de l'Article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR.

Dans la mesure où le produit financier n'est exposé indirectement qu'à des sociétés d'exploitation ou commerciales par le biais de son investissement dans le fonds OPCVM, nous nous reportons à la bonne évaluation de la gouvernance d'entreprise par les gestionnaires de fonds sous-jacents (qui sont tenus, en vertu du Règlement SFDR, de s'assurer que les sociétés bénéficiaires des investissements dans leurs fonds relevant des Articles 8 et 9 suivent de bonnes pratiques de gouvernance).

Proportion des investissements

Le produit financier s'engage sur une proportion minimale de 80 % des investissements pour satisfaire aux caractéristiques qu'il promeut. La part restante des investissements du produit financier est constituée de liquidités et d'équivalents de liquidités, y compris de titres émis par des fonds communs de placement monétaires, détenus à des fins de gestion efficace de portefeuille.

Le produit financier n'ont pas pour objectif de réaliser des investissements durables et ne tiennent pas compte du Règlement européen sur la taxonomie et, à ce titre, le produit financier est nullement aligné sur ledit règlement. Toute exposition aux sociétés bénéficiaires des investissements devrait être indirecte, par le biais de fonds d'investissement.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Nous examinons chaque année les fonds sous-jacents afin de nous assurer que seuls les fonds relevant des Articles 8 et 9 (y compris les ETF) sont détenus dans le produit financier.

Méthodologies relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales

Le processus d'investissement fait appel à un filtre positif pour définir un univers d'investissement du produit financier en identifiant les fonds catégorisés comme relevant des Articles 8 ou 9 du Règlement SFDR. Des informations complémentaires sont fournies dans la publication d'informations sur le site Internet détaillée.

Sources et traitement des données

La classification du fonds comme relevant de l'Article 8 ou 9 est confirmée à partir des données fournies par Morningstar qui obtient les informations relatives à la classification des fonds SFDR directement auprès des gestionnaires de fonds sous-jacents.

Dans la mesure où nous nous appuyons sur la classification SFDR des fonds et sur d'autres données communiquées par les gestionnaires de fonds sous-jacents, nous n'établissons aucune estimation des données utilisées par le produit financier pour satisfaire à ses caractéristiques environnementales ou sociales.

Limites des méthodologies et des données

Les gestionnaires de fonds sous-jacents peuvent avoir recours à des approches, des critères d'éligibilité ou des cadres différents pour classer les fonds comme relevant de l'Article 8 ou 9, ou bien pour classer les investissements en tant qu'« investissements durables » ou en tant qu'investissements alignés sur des caractéristiques ou des thèmes environnementaux/sociaux spécifiques. En conséquence, différents gestionnaires peuvent classer le même investissement, ou des fonds ayant des stratégies similaires, différemment selon leur cadre.

Étant donné que les règles et les lignes directrices du Règlement SFDR ont confirmé que les gestionnaires de fonds peuvent utiliser diverses stratégies pour répondre aux exigences de l'Article 8 ou 9 dudit Règlement, nous estimons que nous sommes toujours en mesure de répondre de manière appropriée aux caractéristiques promues par le produit financier.

Diligence raisonnable

Les investissements potentiels seront inclus dans le produit financier uniquement s'ils sont conformes aux éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) contraignants résumés ci-dessus, lesquels sont mis en œuvre dans le processus d'investissement en tant que filtres contraignants. En outre, notre équipe d'investissement dédiée aux facteurs ESG participe à des discussions internes continues portant sur les investissements dans le produit financier.

Politiques d'engagement

L'engagement ne fait pas directement partie de la stratégie d'investissement environnementale ou sociale promue par les produits financiers. Nous n'avons pas de procédures applicables aux controverses liées à la durabilité des fonds sous-jacents.

Indice de référence désigné

Il n'a pas été désigné d'indice de référence pour le produit financier en vue de satisfaire à ses caractéristiques environnementales ou sociales.

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous prenons la confidentialité de vos données au sérieux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Web :

<https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200204, est une succursale de Citibank Europe plc. Elle est soumise à la supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de la Banque centrale d'Irlande. Elle est par ailleurs soumise à une réglementation limitée de la Commission de surveillance du secteur financier (la CSSF) dans le cadre de ses fonctions d'autorité d'un État membre d'accueil et enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro B00000395. Son bureau est sis 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle apparaît sur le registre de la Banque centrale sous le numéro de référence C26553 et est supervisée par la Banque centrale européenne. Son siège social est sis 1 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Citibank Europe plc est enregistrée en Irlande sous le numéro de registre 132781. Elle est réglementée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro de référence C26553.

© 2022 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi with Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.